

Résumé de la séance du Conseil Communal du 3.10.2017

L'appel fait constater la présence de 34 conseillers.

Une vingtaine d'auditeurs sont présents, parmi lesquels 3 des 4 candidats à l'élection du 15 octobre : Maria Krasnova, Cécile Martini et Jean-Jacques Petitpierre.

Une motion envoyée par Mme Anne-Marie Badel est ajoutée à l'ordre du jour sous point 5. Les points « Propositions individuelles » et « Divers » sont décalés.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2017.

La première phrase du point 3 est supprimée.

Et sous point 11, le courrier n'émane pas de la commission en matière de recours mais d'une conseillère.

Communications du bureau

Le Président remercie les personnes qui ont participé au dépouillement du scrutin du 24 septembre.

Il donne également lecture d'un courrier de M. Lohri qui adresse des remerciements à la suite de son élection au Grand Conseil.

Communications de la municipalité

Sécurité routière : M. Mazzariol parle du renforcement de la signalisation aux abords de l'école et de la sécurisation du chemin menant de l'école à l'arrêt de bus pour un coût de CHF 10'000.- pris dans le budget de la sécurité routière.

Déchetterie : Lors d'une verrée qui a eu lieu à la déchetterie le 30 septembre dernier, ont eu lieu une présentation de compostage de quartier et une autre de lombrics de compostage.

Des remerciements sont adressés à notre employée communale Maria pour son travail.

M. Mazzariol rappelle que les déchets verts peuvent être repris à domicile pour une somme de CHF 10.-/sac de maximum 20kg. Il y a également un nouveau système de compost plus hygiénique et plus économique, environ CHF 10'000.- d'économie.

Dès 2018, la reprise des habits rapportera environ CHF 2'000.- à la commune.

Et enfin la taxe 2017 pour adulte devrait s'élever entre CHF 79.- et 84.-.

Finances : M. Vukasovic présente un tableau de 8 postes avec des écarts attendus par rapport au budget 2017, pour environ CHF 50'000. L'objectif est de compenser ce montant soit par des entrées supplémentaires soit par des économies sur d'autres postes du budget.

Un essai d'apport d'eau de secours entre la Cézille et la commune d'Arzier - Le Muids va être effectué par la Protection Civile sans coût pour la commune.

Concernant la revitalisation du ruisseau des Plattets, les soumissions sont rentrées, leur analyse est en cours.

Le Giron s'est bien déroulé et la commune a proposé la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour l'organisation du souper de remerciements, l'offre a été déclinée pour des raisons d'infrastructure.

Le terrain de foot sera mis à disposition du FCGB.

M. Lohri explique que le site Web de la commune rencontre des problèmes à la suite de mise à jour chez l'hébergeur, 88 fichiers sont pour l'instant indisponibles (mois de 1%). Le nécessaire sera fait pour remédier à ce problème.

A la suite d'un contrôle du service de l'emploi la gestion du temps de travail du personnel communal, piscine et UAPE sera modifié dès le 1.11.2017 afin de démontrer les temps de pause et les heures supplémentaires. L'option de badger n'a pas été retenue, il y aura un système de contrôle avec les empreintes digitales. Ce système sera valable également pour les commissions du Conseil.

La LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) en est à sa 4^e révision. La commune de Bassins doit fournir des analyses des dangers naturels, un relevé des lisières forestières et un plan communal des alpages ainsi que la prise de position concernant le quartier de Coudray, ce dernier point a été fait en août 2017, ce quartier est en zone à planification future, il ne devrait rien s'y passer avant 2033.

La mise à l'enquête du PGA (Plan Général d'Affectation) se fera au printemps 2018.

Le choix de la nouvelle secrétaire municipale ainsi que la date de sa prise de fonction ne sont pas encore arrêtés.

L'auberge communale est ouverte, son numéro de téléphone est le 022 366 13 75, on y mange très bien. La salle se trouvant au 1^{er} étage est de la responsabilité du bureau du Conseil. Plein succès à M. Zumberi

Arrêté d'imposition 2018

M. Currat demande s'il est possible de connaître quelques chiffres pour se faire une idée de la situation actuelle des finances de la commune.

M. Vukasovic répond que le taux d'impôt est maintenu à 74 pour 2018. Les rentrées fiscales sont dans la cible et devraient donc l'être aussi en 2018 et le budget sera très proche de celui de 2017. Les dépenses seront faites avec la couverture qu'il y aura.

Un préavis sera présenté concernant l'augmentation des taxes d'épuration. Pour 2017 des entrées sont arrivées, il n'y a pas d'inquiétude sur ce poste.

Le préavis est accepté par 31 oui.

Préavis municipal 06/17 modification du montant des taxes forfaitaires à la gestion des déchets pour les résidences secondaires

Pas de discussion concernant ce préavis qui est accepté par 33 oui.

Motion visant à modifier le « Règlement communal sur la gestion des déchets»

Le Président donne lecture de la motion de Mme Badel demandant d'ajouter la notion de rétroactivité dans le règlement de la déchetterie pour 2016.

Après discussion, la motion est renvoyée à la municipalité par 28 oui.

Interpellation de M. Currat

Le Président donne lecture d'une interpellation de M. Currat concernant le bus conduit par l'employé communal M. Herpich et transportant des enfants.

1. *Par qui ce transport est-il organisé ?*

2. *Ce service, respectivement l'entier de ce service, est-il imposé par un règlement cantonal ?*

3. *Des solutions alternatives ont-elles été étudiées ?*

4. *Un règlement pour l'accès à ces transports a-t-il été édicté ?*

5. *Quels en sont les coûts (véhicule, assurances, salaires,...) et comment apparaissent-ils dans les comptes de la commune ?*

L'interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, la municipalité doit fournir des réponses, elle le fera à la prochaine séance du Conseil.

Diverses questions

Une demande est faite par M. Hayoz sur la possibilité que chaque commission fasse une petite présentation de ses activités lors des séances du Conseil afin que tous les conseillers soient au courant de ce que chaque commission fait.

Mme Treboux propose que ce soit plutôt les délégués des associations intercommunales qui fassent un rapport pour le Conseil.

M. le Syndic dit que ce n'est pas possible selon le règlement du Conseil communal.

Après votation, cette demande est rejetée par une majorité d'abstention.

Y aura-t-il des frais de maintenance pour le terrain de foot ? Non rien de prévu pour l'instant.

Est-ce que la mise à disposition d'eau à la commune d'Arzier - Le Muids peut être intéressante financièrement ? Pour l'instant il s'agit seulement d'un test.

Est-ce que l'utilisation du bus diminue le nombre de voitures autour de l'école et donc augmente la sécurité des enfants ? Oui c'est possible.

Il faut faire attention à la protection des téléphones et adresses mail des conseillers.

La séance est levée à 21h50 et se prolonge par la présentation du Par Jura Vaudois et, ensuite la verrée qui devient une tradition.